



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des
Territoires du Rhône**

Lyon, le 22 décembre 2015

Service Sécurité et Transports

Unité Permis et Titres de navigation

Affaire suivie par : Isabelle VALLANCE

isabelle.vallance@rhone.gouv.fr

Tél : 04 78 62 52 62

Fax : 04 78 63 12 33

**Compte-rendu de réunion du 20 novembre 2015
du Comité local de suivi pour les permis de
conduire des bateaux de plaisance
Service instructeur de Lyon**

Présents :

- | | |
|----------------------|--|
| • Eric PLASSE | CNPA |
| • Jean-Michel HERPIN | CNPA |
| • Nicolas GOEREND | CNPA |
| • Aïcha BENBEKHTI | Réseau Apprendre à Naviguer Rhône Alpes |
| • Christophe MEDICO | CNBE |
| • Patrice LOISIL | F.I.N. |
| • Didier BOBRIE | FNBE / UNBE / F.I.N. |
| • Henri TUREAUD | FNBE |
| • Murielle PIOTTE | DDT 69 / SST – Chef de service |
| • Pascale PIQUEREZ | DDT 69 / SST / UPTN – Chef d’unité |
| • Isabelle VALLANCE | DDT 69 / SST / UPTN – Adjointe plaisance |

Ordre du jour :

- Point sur les données statistiques, évolution de l’activité et du taux de remplissage des salles
- Calendrier prévisionnel des examens pour l’année 2016
- Déplacement éventuel de sessions d’Annecy vers Annemasse
- Modalités de gestion des examens
- Difficultés rencontrées par les établissements de formation et par l’unité de la DDT69 en charge de ces missions

Point sur les données statistiques, évolution de l’activité et du taux de remplissage des salles

La présentation des statistiques entre 2013 et 2014 fait apparaître une augmentation significative du nombre de candidats inscrits au global (+ 18%). Cette hausse peut s’expliquer par le fait que le nombre maximal de candidats par session est passé de 30 à 35 depuis début 2014 (sauf à Roanne, qui est resté à 25 candidats par session).

Par contre, le nombre de candidats inscrits du 01/01/2015 au 31/10/2015 est comparable au nombre de candidats inscrits en 2014 sur la même période. La hausse enregistrée en 2014 semble donc se stabiliser, malgré la création en 2015 de 2 journées de sessions supplémentaires, l'une à Lyon et l'autre à Chalon.

La procédure de désinscription mise en place début 2014 permettant d'améliorer le taux de remplissage des salles au moment de l'inscription, il est proposé de poursuivre le même fonctionnement en 2016.

Les statistiques de remplissage des salles pour la période allant de mai à août 2015 indiquent un nombre effectif global de places perdues (places perdues à l'inscription + absents le jour de la session) nettement plus important pour l'option eaux intérieures (sauf à Chalon et Roanne). En effet, 328 places « eaux intérieures » ont été perdues entre mai et août 2015 contre 178 places sur la même période en 2014.

La DDT pense que ce phénomène peut s'expliquer en partie par le fait que certains établissements proposent des offres de formation pour les 2 options particulièrement intéressantes financièrement et inscrivent systématiquement leurs candidats aux 2 options alors qu'une seule les intéresse. Les organisations professionnelles suggèrent que ce phénomène pourrait aussi être lié aux nouveaux agréments attribués en 2015.

Le CNBE précise qu'un candidat ne devrait pas pouvoir passer les 2 options le même jour, c'est possible réglementairement mais ce n'est pas forcément une bonne chose et cela peut contribuer à expliquer ces places perdues.

Par ailleurs, les participants s'accordent pour considérer que les 5 heures obligatoires de formation théorique en salle sont déjà insuffisantes pour pouvoir assimiler une première option et qu'il serait souhaitable d'avoir également une obligation de formation en salle même lorsqu'on est titulaire d'une première option de base.

En ce qui concerne le taux de réussite, la tendance à la baisse remarquée les années précédentes semble encore se confirmer cette année : 88 % en 2015 contre 90 % en 2014.

Cette tendance est d'autant plus marquée en eaux intérieures (86 % d'admis en 2015 contre 91 % en 2014). Ce taux d'échec en hausse peut s'expliquer par un manque de motivation des candidats mais surtout par la mise à jour des questions d'examens, qui est effective depuis juin 2015.

Calendrier prévisionnel 2016

Le projet de calendrier pour l'année 2016 est similaire à celui proposé en 2015, pour les options de base.

Compte tenu des délais actuels d'inscription de 2 mois environ, il est proposé de maintenir la session supplémentaire de Lyon début février afin de limiter les délais de passage en début de saison et compte tenu du gros volume d'inscriptions constaté en cette fin d'année.

La session supplémentaire ajoutée à Chalon en 2015 est maintenue en 2016, compte tenu du taux de remplissage élevé de cette salle et de la réservation de l'ensemble des places très longtemps avant chaque date de session.

En ce qui concerne l'examen hauturier, 10 journées ont été programmées à Lyon en 2015, pour un nombre moyen de 33 candidats par jour. Il est donc proposé de fusionner les 2 journées de juin et de supprimer celle de septembre, ce qui portera le nombre de journées de session hauturier à 8 en 2016. Afin de réduire la période hivernale, la session programmée fin mars en 2015 sera avancée au 4 mars 2016, en fonction des disponibilités des examinateurs.

Le nombre de sessions ouvertes par jour passera de 4 x 18 candidats à 3 x 20 candidats.

Salles d'examen

Roanne :

La salle d'examen actuelle ayant une capacité de 25 candidats et le taux de remplissage étant en augmentation, la DDT cherche une nouvelle salle permettant d'accueillir 35 candidats, comme dans les autres centres d'examen. Après quelques recherches effectuées depuis par la DDT, il s'avère que pour l'instant, deux salles sont envisageables mais il reste à déterminer les conditions de location.

Montélimar :

Depuis début 2015, la salle d'examen de Montélimar est située au 4^e étage, sous les combles de la maison des services publics. Cette salle est plus petite et les conditions de visibilité sont moins bonnes que dans la salle occupée auparavant, dans le même bâtiment mais au 3^e étage.

M. Medico propose de contacter la maison des services publics pour leur demander de pouvoir à nouveau utiliser la salle du 3^e étage.

Annecy / Annemasse :

L'année dernière, il avait été proposé d'étudier l'opportunité de déplacer certaines journées de sessions d'Annecy vers Annemasse. Cette question était restée en suspens, faute d'éléments suffisants pour pouvoir prendre une décision.

Cette année, après avoir évalué le nombre de candidats concernés pour chaque ville et considérant la position géographique d'Annemasse, il est approuvé à l'unanimité de déplacer l'ensemble des sessions d'Annecy vers Annemasse.

En effet, le déplacement de quelques sessions seulement supposerait la gestion d'une salle d'examen supplémentaire, ce qui n'est souhaitable, ni pour l'administration, ni pour les établissements de formation.

Le CNPA transmettra les coordonnées de la salle utilisée à Annemasse pour les permis voitures.

Modalités de gestion des examens

La procédure de désinscription mise en place depuis 2014 permet d'améliorer le taux de remplissage des salles à l'inscription et la plupart des établissements de formation sont satisfaits, malgré une certaine lourdeur du système et la nécessité pour les établissements de devoir consulter constamment l'application.

Depuis janvier 2015, la procédure de désinscription est effectuée systématiquement, y compris en cas de session non pleine, et les dates sont respectées autant que possible.

Par contre, le nombre de candidats inscrits en négatif ainsi que le nombre de candidats désinscrits restent encore très importants, même en période estivale, ce qui engendre encore beaucoup de temps et d'énergie pour la DDT.

La DDT a demandé à la Mission Navigation Plaisance de la Direction des Affaires Maritimes de mettre en œuvre une évolution du logiciel OEDIPP afin d'introduire un blocage de l'identité du candidat et d'empêcher ainsi, après attribution d'un numéro de candidat, qu'il puisse y avoir un changement d'identité du candidat.

Malgré un accord de principe du Ministère, cette évolution du logiciel n'est pas encore effective.

Difficultés rencontrées par les établissements de formation

Le délai d'inscription actuel est de 2 mois environ, que ce soit en côtier ou en fluvial.

Les organisations professionnelles soulignent que ce délai est beaucoup plus court dans les zones littorales et que la concurrence est très forte en provenance de ces zones. Elles estiment qu'il y a une différence anormale de moyens entre les DDTM et les DDT / services instructeurs eaux intérieures. Certaines DDTM ont des délais d'inscriptions très courts (une semaine) mais

n'acceptent pas les transferts de dossiers (notamment la DDTM 13), donc certains candidats partent s'inscrire directement dans les établissements du sud.

Le CNPA estime que la perte de clientèle liée à ce délai est de 1/3 environ et propose qu'un délai minimum d'inscription soit instauré sur le plan réglementaire au niveau national, ce délai aurait par ailleurs du sens pour laisser le temps au déroulement de la formation.

Le CNBE propose que la formation se déroule sur un délai minimum de 2 semaines.

La DDT rappelle qu'il n'est pas obligatoire d'attendre d'avoir un dossier d'inscription complet avant de réserver une place dans Oedipp. En effet, s'il manque la photo ou le certificat médical, le candidat peut quand même être positionné sur une date d'examen dans l'attente de recevoir la pièce manquante. Par contre, si le dossier n'est pas complété et reçu par la DDT au moins 3 semaines avant la date de session, le candidat sera désinscrit et positionné à la session fictive du 01/01/2050 afin de rendre la place disponible. Sur ce point et pour l'avenir, le mieux serait d'introduire un blocage au niveau du logiciel pour empêcher les changements de photos et de faire en sorte que les réservations de places soient possibles uniquement à complétude du dossier.

Contrôles des établissements de formation

Les organisations professionnelles souhaitent que les services de l'Etat effectuent plus de contrôles du fait de l'observation de plusieurs phénomènes tels que des formations réalisées dans des établissements non agréés ou des personnes non inscrites embarquées sur le bateau de formation lors de formations pratiques (enfant par exemple).

Le service instructeur indique que la réalisation de ces contrôles n'est pas évidente, notamment au vu des textes réglementaires et des moyens dont dispose l'administration au regard de la vaste zone de compétences du service. Il faut faire le tri entre les aspects qui peuvent difficilement être contrôlés en pratique et ceux qui peuvent plus facilement faire l'objet d'un contrôle (livret par exemple).

Le service instructeur a réalisé 3 contrôles inopinés en 2015 et va s'efforcer de mettre en place des contrôles plus réguliers, en collaboration avec d'autres services de l'Etat si possible.

Le premier contrôle effectué n'a pas soulevé de problème particulier, hormis un remplissage incomplet de l'ensemble des pages des livrets de certification.

Le deuxième contrôle a permis de détecter une personne qui effectuait des formations (théoriques uniquement) sans autorisation d'enseigner. Cette situation a été rapidement régularisée par une formation puis une demande d'autorisation d'enseigner.

Le troisième établissement contrôlé fait l'objet d'une procédure en cours. En effet, aucun document n'a été présenté le jour du contrôle et par la suite la totalité des archives a brûlé dans l'incendie de son véhicule.

Les organisations professionnelles soulignent que la mention, dans le livret de certification, des heures de formation suivies par journée, n'est pas obligatoire sur le plan réglementaire et serait assez compliqué à réaliser. A confirmer par la DDT.

Questions diverses

- Les organisations professionnelles demandent que la liste des établissements de formation puisse être rendue publique et communiquée par l'administration.
- La DDT propose de réunir l'ensemble des établissements de formation au premier trimestre 2016. Cette proposition est retenue et cette réunion sera programmée de préférence un jeudi matin.

La chef du service sécurité et transports de la DDT du Rhône,
Service instructeur des permis et titres de navigation de Lyon,

Signé
Murielle PIOTTE